

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AVEC LE CONCOURS DU GOUVERNEMENT

DIRECTEURS :

MM. VICTOR TOURNEUR, MARCEL HOC
ET PAUL NASTER

1953

TOME QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME



BRUXELLES

5, RUE DU MUSÉE

1953

Les sceaux des abbés de Gembloux

au moyen âge

Pendant près de neuf siècles — de 922 à 1796 — l'abbaye bénédictine de Gembloux prospéra dans le Brabant méridional, dont elle fut, sous le vocable de Saint-Pierre-et-Saint-Exupère, le plus important centre monastique (1). Elle soutient même la comparaison avec une autre fondation brabançonne du même ordre, Afflighem, dont nous avons décrit les sceaux ici-même (2).

L'histoire de Gembloux a fait l'objet de plusieurs études (3). La dernière en date a pu bénéficier d'une excellente édition des chartes et titres du monastère (4). Puissants prélats, les successeurs de saint Guibert eurent leur monnaie et, naturellement, leurs sceaux. Ceux de l'abbaye ont été étudiés (5). Mais une lacune restait à

(1) Bibliographie recensée par U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie*, t. I, Montbéliard, 1894-99, col. 1275. — L. H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, t. I, Mâcon, 1939, col. 1263-65. — É. BROUETTE, *Topo-bibliographie de la province de Namur*, Namur, 1947, p. 63-65. Quelques indications complémentaires dans É. BROUETTE, *Abbés et abbesses du Namurois. Amendements au « Monasticon belge » de Dom Bertière*, Namur, 1953, p. 10-11.

(2) É. BROUETTE, *Sigillographie d'Afflighem*, dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, XCVIII, 1952, p. 91-106.

(3) A. SANDERUS, *Gemblacum oppidum et abbatiae*, dans *Chorographia sacrae Brabantiae*, t. I, La Haye, 1726, p. 1-34. — A. MARICQ, *Histoire de l'abbaye de Gembloux*, 2^e édition, Gembloux, 1857. — Chanoine TOUSSAINT, *Histoire de l'abbaye de Gembloux*, Namur, 1882. — U. BERLIÈRE, *L'abbaye de Gembloux*, dans *Monasticon belge*, t. I, Maredsous, 1890 et 1897, p. 15-26 et 159-164. — B. LEFEBVRE, *Notes sur l'abbaye de Gembloux et ses environs*, Gembloux, 1922. — L. NAMÈCHE, *La ville et le comté de Gembloux*, Gembloux, 1922.

(4) C. G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, Gembloux, 1921.

(5) B. DE JONGHE, *Un sceau matrice ogival de la fin du XII^e siècle du chapitre de l'ancienne abbaye de Gembloux et résumé de la numismatique gemblacienne*,

combler : l'étude des sceaux des chefs de l'abbaye. Nous publions ici le résultat de nos recherches pour le moyen âge.

On pourra s'étonner du petit nombre de sceaux d'abbés de Gembloux parvenus jusqu'à nous. Mais il faut tenir compte de la complète disparition du chartrier. Un inventaire manuscrit du xviii^e siècle reposant aux Archives de l'État à Namur (1) nous permet de juger de l'importance de cette perte : plus de huit cents actes y sont analysés, parmi lesquels environ six cents parchemins. Hélas, de ce magnifique ensemble, il ne subsiste que dix pièces enfermées dans un carton conservé au même dépôt de Namur. Une seule intéresse le moyen âge : elle est datée de 1310, mais elle n'est pas scellée.

Les sceaux dont nous donnons la description ci-après reposent aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (chartriers des abbayes d'Afflighem et de Heylisse), aux Archives de l'État à Liège (chartriers de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège et du chapitre cathédral de Saint-Lambert), aux Archives de l'État à Namur (chartrier de l'abbaye de Salzinnes), aux Archives de l'Archevêché à Malines (chartrier de l'abbaye de Villers-en-Brabant), aux Archives de la ville d'Anvers (fonds des Privilèges), aux Archives communales de Louvain (série des chartes communales) et au musée de cette même ville. Beaucoup de ces sceaux ont été moulés et sont conservés dans la collection sigillographique des Archives Générales du Royaume, où nous avons pu les examiner à loisir (2).

On sait que l'usage des sceaux propres aux chefs d'abbaye n'est guère connu avant le xii^e siècle (3). Il est possible que, dès cette époque, les abbés gembloutois Anselme (1113-1136) et Arnould

dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie*, 5^e série, II, 1899, p. 30-36. — A. HUART, *Les armoiries de Gembloux*, dans *Namurcum*, V, 1928, p. 38-44.

(1) Archives de l'État à Namur, fonds de l'abbaye de Gembloux, reg. n^o 1. Décrit par C. G. ROLAND, *op. cit.*, Introduction, p. xi.

(2) Nous tenons à exprimer ici toute notre reconnaissance à M. J. Bolsée, conservateur aux Archives Générales du Royaume, pour l'aide qu'il nous a apportée dans la présente étude. M. F. Blockmans, conservateur des Archives de la ville d'Anvers, a droit également à nos remerciements pour les renseignements qu'il nous a donnés sur le sceau d'un abbé de Gembloux conservé dans son dépôt.

(3) Sur les quelques sceaux antérieurs connus cfr É. BROUETTE, *Sceaux d'abbés du XI^e siècle*, dans *Revue numismatique*, 5^e série, XIII, 1951, p. 139-141.

(1136-1155) ⁽¹⁾ se soient servis de ce mode de validation des actes, mais ce n'est qu'à partir du dernier tiers du siècle qu'apparaît dans le protocole final de certaines chartes la mention des sceaux des abbés de Gembloux. Un acte de Jean, daté de 1172, porte la mention *sigillo nostro et capituli rem gestam communicavimus*, distinguant bien ainsi le sceau du prélat de celui du chapitre ⁽²⁾. En 1180, le même abbé et Herman, abbé de Floreffe, scellant conjointement, déclarent *sigillorum nostrorum impressione signavimus* ⁽³⁾. Enfin, en 1200, Guibert Martin fait insérer dans une charte qu'il va sceller, la mention *volentes fidelem cartule huius assertionem sigilli nostri impressione comunimus* ⁽⁴⁾. Ces sceaux sont perdus, soit que l'acte original ait lui-même disparu, soit que le sceau ait été enlevé de l'original subsistant.

Les sceaux d'abbés représentent d'ordinaire un personnage debout, nu-tête, en vêtements de chœur, tenant une crosse et un livre. Parfois le port du livre est remplacé par un geste de bénédiction. Ceux des abbés de Gembloux s'éloignent de cette description sur deux points essentiels. L'abbé est mitré. Le fait est rare. Il n'est guère plus fréquent de rencontrer assis, comme c'est le cas ici, le personnage sacerdotal représentant l'abbé. Ces deux caractéristiques, lorsqu'elles sont réunies, sont propres aux sceaux d'évêques et elles impliquent chez les chefs d'abbayes qui les utilisent des prétentions à un rang supérieur ⁽⁵⁾.

En se servant de tels sceaux, les prélats gembloutois ont-ils voulu marquer de façon tangible leur volonté de détenir la juridiction épiscopale, autrement dit cette anomalie a-t-elle un fondement juridique? Nous le croyons en dépit du silence des textes.

Le XIII^e siècle est une époque de rivalité entre les abbayes qui se posent la question de prééminence. A cet égard, Gembloux pouvait se parer d'un triple titre de gloire. C'était le plus ancien monastère d'hommes du duché de Brabant et ses possessions étaient

(1) Pour la chronologie des abbés de Gembloux nous suivons C. G. ROLAND, *op. cit.*, Introduction, p. XIV-XIX, mise au point de la liste établie par U. BERLIÈRE, *loc. cit.*

(2) C. G. ROLAND, *op. cit.*, p. 66.

(3) É. DE MOREAU, *Chartes du XII^e siècle de l'abbaye de Villers-en-Brabant*, Louvain, 1905, p. 41.

(4) *Ibid.*, p. 81.

(5) É. BROUETTE, *Sceaux de type pontifical utilisés par certains abbés du XIII^e siècle*, dans *Revue numismatique*, 5^e série, XI, 1949, p. 150-152.

donc été faites pour soustraire Gembloux à la juridiction épiscopale. Et il y eut des tentatives ultérieures, car, en 1370, Urbain V mandait à l'évêque de Cambrai et aux doyens du chapitre métropolitain et du chapitre de Saint-Géry en cette même ville de faire rédiger une copie des privilèges invoqués par l'abbaye de Gembloux pour prouver son exemption de la juridiction de l'Ordinaire (1).

Description des sceaux

1. HENRI (avant 1224 - après 1227). Sceau en navette, semble-t-il, de dimensions inconnues, en cire jaune. Légende entre deux filets : HNSIS ABBAT On y voit un abbé assis, tenant la crosse de la main droite, le crosseron tourné à l'intérieur, et de la main gauche un livre ramené sur la poitrine. L'état du sceau ne permet pas de savoir si l'abbé est mitré ou non. Un seul exemplaire connu, fragmentaire, appendu sur double queue de parchemin à un diplôme de 1224, par lequel les abbés de Gembloux et de Heylissem déclarent accepter la répartition des dîmes de Tourinnes-Saint-Lambert. Archives Générales du Royaume, chartrier de Heylissem. Collection sigillographique des Archives Générales du Royaume, moulage n° 29392 (pl. III, 1). — Contre-sceau rond, de 22 mm de diamètre. Légende entre deux filets : † LEO REX BASTIARVM, type : un lion, la tête contournée. Col. sigill. des A. G. R., moulage n° 29393 (pl. III, 2). — Sceau et contre-sceau ont été décrits par l'éditeur de l'acte, E. REUSENS, *Documents relatifs à l'abbaye norbertine d'Heylissem*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XXV, 1895, p. 305. De plus, le même contre-sceau se trouve au revers du sceau conventuel de Gembloux appendu à une charte du 27 mai 1250 reposant aux Archives de l'État à Namur, chartrier de Salzinnes (C. G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, p. 131), et à une charte du 6 mai 1318 conservée aux Archives de l'État à Liège, chartrier de Saint-Jacques (*ibid.*, p. 168), ce qui permettrait de supposer qu'il s'agit là du contre-sceau conventuel.

(1) *Ibid.*, p. 196.

2. JEAN DE BROGNE (avant 1238-1259). Sceau en navette, de dimensions inconnues. Légende entre deux lignes pointillées : IOH̄N̄ On y voit un abbé mitré (?), assis, tenant la crosse de la main droite, le crosseron tourné à l'intérieur, et de la main gauche un livre ramené sur la poitrine. Deux exemplaires connus : 1) fragment en cire blanche, appendu sur double queue de parchemin à une charte du 13/30 avril 1245, par laquelle l'abbé de Gembloux reconnaît que lui et ses moines doivent obéissance à l'évêque de Liège et à son chapitre. Archives de l'État à Liège, chartrier de Saint-Lambert. J. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. I, Bruxelles, 1895, p. 485. ; C. G. ROLAND, *op. cit.*, p. 129. — 2) petit fragment (la partie centrale subsiste seule), en cire jaune, appendu de même à un échange de biens, daté du 27 mai 1250, entre l'abbé de Gembloux et l'abbesse de Salzinnes. Archives de l'État à Namur, chartrier de Salzinnes. Analyse de l'acte dans C. VANDENHAUTE, *Inventaire analytique des chartes de l'abbaye de Salzinnes*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, LXXV, 1906, p. 64. Ce sceau a été décrit par C. G. ROLAND, *loc. cit.* (pl. III, 3, d'après l'exemplaire n° 1). — Contre-sceau de forme ronde, diamètre inconnu, un abbé, debout, tenant une crosse de la main gauche, le crosseron tourné à l'extérieur, légende entre deux filets : † T̄ . . Cette empreinte se trouve au verso du sceau appendu à la charte du 13/30 avril 1245 (pl. III, 4).

3. GODEFROID (avant 1256 - après 1257). Sceau en navette de 58 mm de haut et 42 de large, en cire brune. Légende logée entre un filet à l'intérieur et une ligne de grènetis à l'extérieur : * SIG DI ABBAT̄ . . GEBLAC̄ISIS. L'effigie représente sur une terrasse ou, ce qui serait plus normal, sur un coussin un abbé mitré, assis sur un tabouret, tenant de la main droite la crosse, le crosseron tourné à l'intérieur, et de la main gauche un livre ouvert. On voit nettement le manipule passé au bras gauche du prélat. Un seul exemplaire connu, appendu sur double queue de parchemin à un diplôme du 25 mai 1256, par lequel l'abbé de Gembloux approuve l'achat de terres par le prieuré de Basse-Wavre. Archives Générales du Royaume, chartrier d'Afflighem. Coll. sigill. des A. G. R., moulage n° 19840 (pl. III, 5). — Contre-sceau rond de 27 mm de diamètre, légende entre deux cercles pointillés : * D̄AVM̄ C̄IM̄Θ, figure : un chérubin. Coll. sigil. des A.G.R.,

moulage n° 19841 (pl. IV, 6). Dans ce sceau la pose symétrique du personnage est encore accusée par les plis de la chasuble. Ainsi représenté, l'abbé, quoique assis, n'est pas sans rappeler certaines statues de l'époque et plus spécialement le Saint Firmin de la cathédrale d'Amiens, dont on retrouve ici la grande dignité et la monumentale simplicité. Le sceau, œuvre d'un artiste régional, présente peut-être des formes plus tourmentées, tout en restant dans la même esthétique.

4. RAOUL (1259-1268). Sceau en navette, de dimensions inconnues, en cire verte. Légende entre deux filets : DVLP Φ I \mathfrak{T} On y voit un abbé, debout, tenant de la main droite une crosse et de la main gauche un livre ramené sur la poitrine. L'état du sceau ne permet pas de savoir si l'abbé est mitré ni de connaître la position du crosseron. Un seul exemplaire connu, fragmentaire, appendu sur double queue de parchemin, à un diplôme du 8 novembre 1264, par lequel l'abbé de Gembloux et celui de Saint-Jacques de Liège font un accord au sujet de certaines terres sises à Pousset. Archives de l'État à Liège, chartrier de Saint-Jacques. U. BERLIÈRE, *Documents vaticans et chartes concernant l'abbaye de Gembloux*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant*, V, 1906, p. 122 ; C. G. ROLAND, *op. cit.*, p. 135 (pl. IV, 7). — Contre-sceau rond de 25 mm de diamètre, légende entre deux cercles : * SIGILLVM S Θ UR Θ TVM, effigie : une aigle (pl. IV, 8). Sceau et contre-sceau ont été décrits par C. G. ROLAND, *loc. cit.* Le professeur Wilmotte signalait en 1890 (*Romania*, XIX, p. 88) l'existence d'un sceau de cet abbé appendu à un diplôme du 21 juillet 1263 conservé dans le chartrier d'Argenton aux Archives de l'État à Namur. Ce sceau a disparu aujourd'hui (É. BROUETTE, *Chartes et documents de l'abbaye d'Argenton à Loncée*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, CXV, 1950, p. 352).

5. ARNOULD DE CHASTRE (1268-1300). Sceau en navette, de 60 mm de haut et 45 de large. Légende courant entre deux lignes de pointillés : S' ARNOLDI G. MBL \mathfrak{T} NOIS. La figure représente un abbé, mitré, assis sur un tabouret, les pieds reposant sur une terrasse ou, plus vraisemblablement, sur un coussin tenant de la main droite une crosse, le crosseron à l'intérieur, et de la main gauche un livre qu'il a posé sur les genoux. Deux exem-

plâtres connus : 1) fragment en cire verte appendu sur double queue de parchemin à une charte du 6 avril 1285 conservée aux Archives de l'Archevêché à Malines, chartrier de Villers-en-Brabant. — 2) exemplaire en cire jaune orange, appendu de même à un diplôme du 7 janvier 1291 (n. st.), par lequel Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir que dans un débat entre l'évêque de Liège, le comte de Looz, les chevaliers et les villes du pays de Liège, les parties s'en remettent à des arbitres. Archives de l'État à Liège, chartrier de Saint-Lambert. J. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. II, p. 469. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13285, d'après l'exemplaire de 1291 (pl. IV, 9). — Contre-sceau rond de 24 mm de diamètre ; légende entre deux cercles pointillés : * AVA MARIÆ GRÆ PLAVIA, type : une crosse posée en pal, le crosseron tourné à gauche. Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 13286 (Pl. IV, 10). Une pose naturelle, vivante, a remplacé la frontalité des figures précédentes. L'artiste nous fait davantage sentir la station de son personnage, le corps devient une réalité sous les plis larges et harmonieux du vêtement. On remarquera que la chasuble est ornée d'un parement de broderies ressemblant au pallium des archevêques. L'ornementation de la crosse est déjà très poussée et annonce ces enroulements éminemment décoratifs des xiv^e et xv^e siècles.

6. GODEFROID (1300-1319). Sceau en navette, de dimensions inconnues mais vraisemblablement les mêmes que celles du sceau précédent. Légende entre deux lignes de pointillés : * S' . . . BAT AGENSIS. On y voit, sur champ réticulé, un abbé mitré, assis, tenant la crosse de la main droite, le crosseron tourné à l'intérieur, et de la main gauche un livre qu'il a posé sur les genoux. Trois exemplaires connus : 1) petit fragment (partie centrale) en cire brune, appendu sur double queue de parchemin à un accord du 10 mai 1307 au sujet d'une dîme sise entre Héவில்lers et Chastre et contestée entre Gembloux et Heylisseem. Archives Générales du Royaume, chartrier de Heylisseem. C. G. ROLAND, *op. cit.*, p. 151. — 2) petit fragment en cire verte appendu de même à un acte du 30 janvier 1318 (n. st.), par lequel l'abbé de Gembloux et celui de Saint-Jacques s'accordent sur un échange de bien fonds. Archives de l'État à Liège, chartrier de Saint-Jacques. C. G. ROLAND, *op. cit.*, p. 166. — 3) exemplaire en cire verte également, appendu de même et validant un diplôme du 6 mai 1318

entre les mêmes parties et concernant une soulte à recevoir par l'abbaye de Gembloux à propos de l'échange des biens susdits. Conservé dans le même chartrier que l'exemplaire précédent. U. BERLIÈRE, *op. cit.*, p. 123 ; C. G. ROLAND, *op. cit.*, p. 168 (pl. IV, 11, d'après l'exemplaire n° 3). — Contre-sceau rond au diamètre de 26 mm ; légende entre deux filets : . . . SAGRATI G
 . . . ABBATIS, type : une crosse entre deux fleurs de trèfle (?). Apposé au revers du sceau authentiquant l'acte du 6 mai 1318. Également décrit par C. G. ROLAND, *loc. cit.* (pl. IV, 12).

7. — ARNOULD DE ROSIÈRES (1319-1346). Sceau en navette, de 55 mm de hauteur et 39 de largeur. Légende entre deux filets : * S' * ARNOLDI * DEI * GR * ABBATIS * GABLACĀ . . .
 On y voit un abbé, assis, mitré, tenant de la main droite un livre ramené sur la poitrine et de la main gauche une crosse, le crosseron tourné à l'extérieur. Deux exemplaires conservés : 1) en cire verte, appendu sur double queue de parchemin au traité d'alliance du 3 décembre 1339 entre Jean III, duc de Brabant, Louis, comte de Flandre, et les villes de Flandre et de Brabant. Archives Générales du Royaume, charte de Brabant n° 621bis. Décrit par A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires du Brabant*, t. II, Bruxelles, 1911, p. 78. Col. sigill. des A.G.R., moulage n° 1202. — 2) en cire verte également, appendu de même à une seconde expédition de cette même charte reposant aux Archives de la ville d'Anvers, fonds des Privilèges. Décrit par F. VERACHTER, *Inventaire des anciens chartes et privilèges conservés aux Archives de la ville d'Anvers*, Anvers, 1860, p. 40. A remarquer que l'abbé de Gembloux scelle les deux fois en lieu et place de la ville de Nivelles, celle-ci n'ayant pas de sceau (pl. V, 13, d'après l'exemplaire n° 1). — Contre-sceau de forme ronde, diamètre de 27 mm, légende logée entre deux cercles : * S' SAGTI * AR * ABBIS * GABLACĀN, type : une crosse posée en pal, le crosseron tourné à l'extérieur, et un dextrochère ganté tenant deux clefs posées en pal, les pannetons en haut et tournés à droite. Décrit par A. VERKOOREN, *loc. cit.* Coll. sigill. des A.G.R., moulage n° 1202 bis (pl. V, 14, d'après l'exemplaire apposé au revers du sceau n° 1).

8. — LAMBERT DE LIROUX (1346-1349). Sceau en navette, de 63 mm environ de hauteur et 40 de largeur. Légende entre deux cercles de grènetis : S' LAMBARTI DEI GRA. ABBATIS GEM-

BLOUENSIS. Un abbé mitré, assis sur un banc, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche une crosse, le crosseron tourné à l'extérieur. Au bas du sceau, un écu : parti, à gauche les armes des Liroux : de... à trois pointes de ... ; à droite illisible (peut-être l'écu de Gembloux). Un seul exemplaire conservé, en cire jaune, appendu sur double queue de parchemin au traité d'alliance du 8 mars 1355 (n. st.) entre Jean III, duc de Brabant, et ses bonnes villes. Archives de la ville d'Anvers, fonds des Privilèges. Décrit par F. VERACHTER, *op. cit.*, p. 46. L'abbé de Gembloux scelle une fois encore pour la ville de Nivelles (pl. V, 15). — Contre-sceau de forme ronde, diamètre 28 mm, légende logée entre deux cercles : * S' SACRATVM LAMB'CI ABBIS GEMBLACENSIS, type : dans un polylobe les armes des Liroux chargées d'une crosse en sautoir brochant sur le tout et surmontée d'une mitre précieuse (pl. V, 16).

9. — LANCELOT DE WALHAIN (1421-1440). Sceau en navette, de 75 mm de hauteur et 44 de largeur. Légende illisible (traces de lettres minuscules gothiques). Sur champs réticulé et sous un élégant baldaquin, un abbé mitré, assis sur un banc, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche une crosse, le crosseron tourné à l'extérieur. A la partie inférieure du sceau l'écu de l'abbé qui est de Walhain sommé d'une crosse, c'est-à-dire d'or à un écusson de sinople en abîme, chargé d'une bande composée d'argent et de gueules brochant sur le tout. Non contre-scillé. On conserve deux exemplaires de ce sceau : 1) en cire jaune, appendu sur double queue de parchemin à la charte de Joyeuse Entrée de Jean IV, duc de Brabant, du 10 mai 1422. Archives de la ville de Louvain, charte n° 1399. — 2) en cire de même couleur, appendu de même, à une deuxième expédition de cette même charte conservée au Musée communal de Louvain. Coll. sigill. des A. G. R., moulage n° 27741, d'après l'exemplaire n° 1 (pl. V, 17).

Émile BROUETTE.



1



2



3



5



4

SCEAUX DES ABBÉS DE GEMBLoux



6



7



8



9



10



11



12

SCEAUX DES ABBÉS DE GEMBOUX



13



15



14



16



17

SCEAUX DES ABBÉS DE GEMBOUX